

GRAND PRIX JEUNES DE LA LIGUE DU CENTRE

Golf de Cheverny – 23 et 24 Avril 2022

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Rappel :

Appareils de mesure de distance

- Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), l'utilisation des appareils de mesure de distance n'est pas autorisée lors des tours de compétitions. Son utilisation est autorisée lors de la partie de reconnaissance.

- Cette disposition concerne toutes les épreuves fédérales. Par conséquent, elle inclut les phases de qualification départementales/régionales/inter régionales du championnat de France des Jeunes.

- Pénalité pour non-respect de la règle - Stroke Play et Match Play :

1^{ère} infraction : le joueur encourt la pénalité générale / 2^{ème} infraction : Disqualification

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés de la Fédération Française de Golf, en règle du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou licenciés d'une Fédération étrangère reconnue (ces derniers devront fournir une attestation d'index) et satisfaisant aux critères d'index par catégorie d'âge définis plus loin.

Le certificat médical ou l'attestation de santé et la licence doivent être à jour à la clôture des inscriptions.

Quotas et Catégories :

CATÉGORIE	Années de naissance	Garçons		Filles	
		Nbre	Idx max	Nbre	Idx max
MINIMES	2006-2007	12	10,4	6	24,4
BENJAMINS	2008-2009	39	18,4	12	30,4
U 12	2010 et après	39	36,4	12	36,4
NOMBRE TOTAL : 120		90		30	

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre de leur moyenne de scores en stroke play, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

La ligue dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment).

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Epreuve « non-fumeur » :

Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect.

Cadets : le caddyage n'est pas autorisé.

Chariot Electrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :

Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... Devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.

Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours

Samedi 23 Avril : 1^{er} tour

Dimanche 24 Avril : 2^{ème} tour

L'entraînement gratuit est prévu le mois précédent en semaine sur réservation.

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en play-off « trou par trou » au 1 et 9 immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trous, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2^{ème} mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégorie et par sexe, en respectant l'ordre des index. Les horaires seront communiqués à partir du **vendredi 22 Avril 2022 à 12h00**.

Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser par écrit, avant le vendredi 8 Avril 2022 à minuit, à :

Golf du Château de Cheverny
La Rousselière
41700 Cheverny

Les inscriptions doivent mentionner les **nom, prénom, adresse et n° de licence** et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à **30€ (20€ pour les membres de Cheverny)** chèque à l'ordre du Golf de Cheverny.

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le **vendredi 8 Avril 2022** à minuit.

Tout joueur déclarant forfait après la publication de la liste officielle des joueurs sera redevable du droit d'engagement, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation du grand-prix, aucun engagement ne sera encaissé.

PRIX

Souvenir offert au vainqueur de chaque catégorie.

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs ou supérieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.